

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-029

COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – Marchés publics

OBJET : Décision d'attribution : MAPA - marché de travaux de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable sur l'avenue de la Muzelle - montant total du marché : 1 081 185 € HT - durée : 45 semaines - nombre de lots : 2

Le Maire,

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-11 et R2123-11 ;

VU l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024-090 du 4 juin 2024 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

VU le lancement en date du 20 janvier 2025 d'une consultation en procédure adaptée ouverte pour les travaux de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable sur l'avenue de la Muzelle ;

VU le rapport d'analyse des offres reçues et le procès-verbal de la commission d'attribution qui s'est tenue le 13 mars 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n° 2025-A-01 Travaux de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable sur l'avenue de la Muzelle pour les lots suivants :

**Lot 1 : Travaux de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau sur l'avenue de la Muzelle entre le point Info et la Mairie à
SNTP PIZARRO**

40, Rue du Pré Didier

38120 Fontanil-Cornillon

E-mail : mpizarrosntp@gmail.com / gpizarrosntp@gmail.com

Tél : 04.76.56.07.22

Numéro de Siret : 917 861 361 000 17

Pour un montant HT de **306 942,50 €**

**Lot 2 : Travaux de renouvellement de la canalisation de distribution d'eau sur l'avenue de la Muzelle entre la Mairie et la Croix des Limites à
PERINO BORDONE (mandataire)**

126 chemin de l'île du pont

38430 Voreppe

E-mail : perinobordone@ejl.fr

Tél : 04.76.50.45.30

Numéro de Siret : 314 406 836 000 69

Pour un montant HT de **774 242,50 €**

Article 2 : Le présent marché est conclu pour une durée de 17 semaines pour le lot 1 et 28 semaines pour le lot 2

**Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.
Ampliation adressée à Madame la préfète de l'Isère.**

Les Deux Alpes, le 19 mars 2025

par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

